



Organisation
Mondiale
de la santé



République
Gabonaise



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement

Première conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique

La sécurité sanitaire passe par un environnement sain

VERSION PRELIMINAIRE RECOMMANDATIONS 29 August 2008

Aux pays:

Les pays doivent dans les deux à trois prochaines années:

A. Mettre en place une alliance stratégique santé et environnement en vue d'influencer les politiques macro-économiques pour le développement durable et qui ont un impact sur le cadre d'investissement actuel et les critères d'allocation des ressources, et qui débouchent sur un impact tangible et des bénéfices mutuels à court, moyen et long terme ;

B. Développer des cadres de suivi et évaluation qui comprennent un ensemble d'indicateurs pour mesurer la performance des programmes et les progrès des pays ;

C. Mettre en œuvre les actions prioritaires ci-dessous:

1. Entreprendre un processus systématique d'analyse, de mise à jour et d'intégration des politiques de santé et d'environnement dans les plans de développement nationaux ;
2. Adopter et appliquer le principe de « trois en un » pour un seul mécanisme de coordination, un seul plan stratégique national, et un seul cadre de suivi – évaluation ;
3. Renforcer la coordination des activités intéressant les interfaces santé et environnement mises en œuvre à différent niveaux au sein des gouvernements, en particulier les municipalités, le secteur privé et la société civile ;
4. Développer des activités intersectorielles pour faire face aux effets des risques environnementaux sur la santé;
5. Evaluer périodiquement les capacités institutionnelles nationales nécessaires pour affronter les défis posés par les interfaces santé et environnement ;
6. Entreprendre le suivi et l'évaluation de la performance des pays, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques et des législations en matière de santé et d'environnement;

7. Mettre en place des mécanismes pour l'identification et le suivi des risques environnementaux nouveaux et émergents et assurer leur inclusion dans les plans d'organisation des secours d'urgence ;
8. S'assurer que les points focaux pour les conventions et accords internationaux font partie intégrante des mécanismes nationaux de coordination inter-sectorielle ;
9. Promouvoir la collaboration inter-pays ;
10. Intensifier les activités conjointes santé et environnement pour l'éducation et la sensibilisation des communautés, incluant l'intégration dans les programmes scolaires ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles aux niveaux national et régional sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux processus économiques et de développement ;
12. Incorporer de manière harmonisée les évaluations d'impact santé et environnement et les réponses dans les projets de développement ;
13. Coordonner les études scientifiques et techniques réalisées par les experts de la santé et de l'environnement pour identifier les lacunes dans les connaissances et définir les priorités ;
14. Soutenir la recherche appliquée, en particulier au niveau local afin de renforcer les capacités techniques et la coopération entre les principaux acteurs et de répondre aux questions pratiques concernant les politiques.

Aux partenaires :

1. L'OMS et PNUE doivent fournir aux pays des orientations et un appui technique coordonnés, en particulier pour développer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les plans d'action nationaux en soutien à l'alliance stratégique pour la santé et l'environnement ;
2. Les organisations de la société civile et le secteur privé doivent participer dans la planification et la mise en œuvre des plans d'action nationaux en soutien à l'alliance stratégique pour la santé et l'environnement ;
3. L'Union Africaine, les communautés économiques régionales et les organisations des Nations Unies, les banques de développement et les donateurs doivent appuyer et promouvoir l'alliance stratégique pour la santé et l'environnement.
4. Les partenaires ci-dessus doivent mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour la mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux visant à promouvoir les intérêts et bénéfices mutuels entre la santé et l'environnement en soutien au développement durable.
